



**APPEL À CONSULTATION  
POUR L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION  
DU PAVILLON ILE-DE-FRANCE**

**ESPACE INSTITUTIONNEL ILE-DE-FRANCE  
ET STANDS DE VENTE DES ENTREPRISES**

**Salon International de l'Agriculture 2019  
Du 23 février au 03 mars 2019**

Porteur du projet  
CERVIA Paris Ile-de-France  
43 Boulevard Haussmann  
75009 Paris

En charge du suivi du projet : Justine Barutaud  
01 55 34 37 03 – justine.barutaud@cervia.fr

DATE D'ÉMISSION DU PRÉSENT APPEL À CONSULTATION  
**Jeudi 25 octobre 2018**

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :  
**Lundi 26 novembre 2018 – 10h**



Chapitre 1 : CONTEXTE.....	3
A/ Le porteur du projet.....	3
B/ L’Agriculture francilienne.....	3
C/ Objectifs du Salon de l’Agriculture 2019 pour l’Ile-de-France.....	4
Chapitre 2 : SALON DE L’AGRICULTURE 2019.....	5
A/ Thématique générale du stand Ile-de-France 2019 : « Produire mieux pour manger mieux ».....	5
B/ Constitution du pavillon ILE-DE-FRANCE.....	5
C/ L’Espace Institutionnel Régional.....	6
1. Aménagement global de l’espace institutionnel.....	6
2. Espace VISITEURS.....	6
3. Espace VIP.....	8
D/ Signalétique stand institutionnel Régional.....	9
1. Signalétique haute.....	9
2. Habillage des poteaux.....	9
3. Habillage des allées.....	9
E/ Stand Institutionnel départemental.....	10
1. Signalétique haute.....	10
F/ Stands de vente.....	10
1. Les îlots collectifs de vente.....	11
2. Les stands Macaron de veau.....	12
3. Stand des Boulangers du Grand Paris.....	12
F/ Signalétique Stands de vente.....	12
1. Enseigne exposant.....	12
Chapitre 3 : MISSIONS DU PRESTATAIRE.....	13
A/ Travail du prestataire.....	13
B/ Délais en amont du salon.....	13
C/ La réponse au présent Appel à Consultation.....	14
D/ Critères de jugement des offres.....	14
E/ Engagements du prestataire.....	14
Chapitre 4 : MODALITES D’EXECUTION DE LA PRESTATION.....	15
A/ Conduite de la prestation.....	15
B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Ile-de-France.....	15
C/ Durée du marché.....	15
D/ Durée d’exécution de chaque prestation.....	15
E/ Résiliation pour cas de force majeure.....	15
F/ Modalités de paiement.....	16
Chapitre 5 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION.....	16
Chapitre 6 : ANNEXES.....	17



## **Chapitre 1 : CONTEXTE**

### **A/ Le porteur du projet**

Le pavillon Ile-de-France au Salon de l'Agriculture 2019 est porté par le CERVIA Paris Ile-de-France en tant qu'organisme associé, en délégation de la Région Ile-de-France.

Le CERVIA Paris Ile-de-France constitué de professionnels au sein de ses instances statutaires ([www.cervia.fr](http://www.cervia.fr)) travaille en concertation avec la Région, la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France et l'Agence des Espaces Verts (AEV, organisme associé de la Région Ile-de-France en charge de la protection des espaces agricoles périurbains) pour bâtir cette édition 2019.

Le CERVIA Paris Ile-de-France est un organisme associé à la Région Ile-de-France, dédié au soutien, à l'accompagnement et au développement économique des entreprises agricoles et alimentaires franciliennes ainsi qu'à la valorisation des métiers, des filières et des territoires.

Trois missions principales :

- Développer une image alimentaire et agricole pour l'Ile-de-France,
- Accompagner les filières et les entreprises,
- Être l'organisme ressource, expert et facilitateur auprès de ses publics.

Les enjeux Franciliens sur lesquels le CERVIA Paris Ile-de-France s'appuie pour ses missions sont :

- Maintien des terres agricoles,
- Emergence de l'offre alimentaire d'Ile-de-France, en valorisant les productions du territoire en les rendant plus visibles auprès des consommateurs (12 millions de consommateurs - 1<sup>er</sup> bassin européen de consommation) et de l'ensemble des professionnels de la filière (plus de 50 000 professionnels),
- Développement économique des entreprises du secteur agricole et alimentaire et implantation et transformation sur le territoire.

Le CERVIA Paris Ile-de-France porte depuis 2018 de la stratégie de développement de la marque régionale « Produit en Ile-de-France » et intervient en faveur du « Mangeons francilien ».

### **B/ L'Agriculture francilienne**

Aux portes d'une des plus importantes métropoles d'Europe, l'Ile-de-France est un ensemble de terroirs agricoles, représentant 48 % du territoire. Deux-tiers de ses communes sont rurales. Elle produit suffisamment de blé pour nourrir ses 12 millions d'habitants.

Les exploitations « grandes cultures » représentent près de 93 % de sa surface agricole. L'Ile-de-France est en effet une grande productrice de céréales, betteraves, pois, orge et féveroles (plantes légumineuses).

Une région également spécialisée en maraîchage et arboriculture qui se place au premier rang des régions productrices de salades (hors laitues), et deuxième rang pour les oignons blancs, persil et cresson. Les principaux fruits sont les pommes, poires, cerises, prunes et framboises, cultivés sur près de 1 000 ha.



L'élevage n'occupe plus une place aussi prépondérante qu'au siècle dernier. Les étables laitières produisent 45 millions de litres de lait par an, valorisés notamment par deux AOP Brie Meaux et Brie de Melun et une IGP avec le Brillat-Savarin (depuis le mois de janvier 2017). Toutes les productions demeurent représentées et le territoire comporte aussi des élevages de chèvres, de moutons, de porcs et de volailles. L'apiculture est aussi notable.

Le dynamisme de l'agriculture francilienne puise ses racines dans des siècles de savoir-faire et dans la qualité de ses terres. La plaine de Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne) et la Plaine de Montesson sont réputées pour leurs produits maraichers tandis que le plateau de Saclay (Yvelines et Essonne) se montre plus propice à la culture céréalière.

Plus de 570 000 hectares sont gérés par les exploitants agricoles (plus de 5 000 exploitations agricoles, soit près de 48 % de la surface de la région). La Seine-et-Marne est le département le plus rural d'Ile-de-France (56 % de surface agricole utile), suivi de l'Essonne (48 %), du Val-d'Oise (46 %) et des Yvelines (39 %). Près des 2/3 des communes franciliennes ont une « morphologie rurale dominante ».

*Cf. annexe 1 : Mémento de la statistique agricole*

*Cf. annexe 2 : Pacte agricole*

## **C/ Objectifs du Salon de l'Agriculture 2019 pour l'Ile-de-France**

La Région Ile-de-France et l'ensemble de ses partenaires ont pour ambition d'organiser une représentation régionale de l'agriculture francilienne forte pour cette édition 2019.

### **Les objectifs sont :**

- Promouvoir et représenter l'agriculture francilienne **dans toute sa diversité** : ruralité et urbanisme, modernité et tradition, circuit court et développement à l'export, diversification et monoculture, agriculture connectée et pratiques traditionnelles...
- Une agriculture en lien avec son territoire, ouverte sur son bassin de consommateurs
- Une SMART Région agricole : une agriculture innovante et connectée. Mettre en avant la politique agricole de la Région Ile-de-France en faveur de ses professionnels et du territoire.

Plus particulièrement les thèmes principaux souhaités par la Région que sont :

- **L'installation** des jeunes agriculteurs
- La marque régionale « **Produit en Île-de-France** » lancée en 2018
- Les filières : **Blé/Farine/Pain** et notamment la **marque avicole** qui sera lancée lors du Salon.
- Les **agriculteurs engagés** dans la **transition énergétique** : solaire (plan Solivert)... et les matériaux biosourcés : ex du chanvre, miscanthus, paille... (le plan biosourcé)
- Le **Plan Alimentation Régional**

Le Salon International de l'Agriculture est un salon grand public, il faut donc **exprimer des messages clairs, attractifs présentant un bénéfice immédiat pour les visiteurs.**



## Chapitre 2 : SALON DE L'AGRICULTURE 2019

### **A/ Thématique générale du stand Ile-de-France 2019 : « Produire mieux pour manger mieux »**

L'espace Ile-de-France 2019 sera construit sur le modèle suivant : un stand institutionnel, un stand des départements, des stands de vente.

L'ensemble du projet devra donner une image **d'unité et d'homogénéité**, entre les différents îlots, afin de conférer à l'espace Ile-de-France une présence marquée et visible.

Le message doit être fort avec un bénéfice visiteur immédiat.

**Cette année l'ensemble des stands ou au minimum les stands de vente devront être, dans la mesure du possible et des budgets, en matériaux biosourcés, filières franciliennes (Chanvre, miscanthus, lin...). C'est un moyen pour la Région de marquer les esprits, d'être différenciant et de mettre en application les objectifs à atteindre. Il faudra reconnaître de loin le stand de la Région Ile-de-France.**

*Lors de la notification de votre participation à l'appel à consultation, le CERVIA, vous communiquera la liste des prestataires, structures des filières franciliennes capables de vous accompagner.*

Plusieurs axes sont en cours de réflexion :

AXE 1 : **Le Village francilien** : valorisation de la ruralité

AXE 2 : L'exemple de la **filière Blé/Farine/Pain** pour revendiquer la production de proximité (filière tracée et francilienne)

AXE 3 : **Manger bien, manger sain, c'est manger francilien** : valorisation de la diversité de l'alimentation francilienne en toute saison

AXE 4 : L'Ile-de-France, la SMART Région agricole : les fermes connectées et les matériaux biosourcés font **l'Agriculture de demain**

### **B/ Constitution du pavillon ILE-DE-FRANCE**

L'espace **Ile-de-France 2019** sera dans le Hall 3, Hall des Régions de France géré par l'APCA.

*Cf. annexe 3 : Répartition des Halls au salon de l'agriculture 2019*

L'espace Ile-de-France se décomposera de la manière suivante :

- 1) Un espace institutionnel régional d'environ 160m<sup>2</sup> :
  - Un **Espace visiteurs** d'environ 80m<sup>2</sup> à destination du grand public qui sera réparti en plusieurs espaces dont un espace de dégustation. *Cf. Annexe 4 - Projets d'implantations*
  - Un **Espace VIP** et son accueil pour filtrer d'environ 80m<sup>2</sup> (avec réserve) pour les partenaires, professionnels, élus. Le grand public n'a pas accès à cette partie du stand. Il faudra compter une réserve commune d'environ 20m<sup>2</sup> comprenant :
    - o Un office traiteur de 15m<sup>2</sup> qui sera adossé à l'espace de dégustation de l'espace visiteur
    - o Une réserve vestiaire de 5m<sup>2</sup>
- 2) De stand de ventes sur une surface d'environ 108m<sup>2</sup> incluant : des îlots collectifs de vente sur la base de stands de 36m<sup>2</sup> (3 stands de 36m<sup>2</sup>) dont 1 stand « la Boulangerie » de 36m<sup>2</sup>. Ils devront être le point d'entrée du stand Régional.



- 3) Un espace institutionnel départemental de 84m<sup>2</sup> réparti entre 5 Départements. Il constitue à la fois un lieu d'information, d'exposition, de rencontres, de pédagogie et d'animation, dans le même esprit que l'espace institutionnel régional.

**L'implantation définitive de l'espace Ile-de-France (surfaces des îlots et emplacement) sera connue au plus tard fin novembre 2018.** Le CERVIA Paris Ile-de-France a orienté ses demandes auprès de l'APCA suivant le projet d'implantation 1 (Cf. Annexe 4 - Projets d'implantation), mais rien ne garantit que l'implantation définitive y soit fidèle.

## C/ L'Espace Institutionnel Régional

### 1. Aménagement global de l'espace institutionnel

Le prestataire aura à sa charge la totalité de la conception, de la réalisation et du démontage de cet espace qui doit être **d'un seul tenant, avec un seul niveau de sol.**

Il prévoira du lino ou autre revêtement adapté pour l'ensemble du stand, de sa réserve ou espace dégustation ou préparation. Un plancher est prévu sur l'ensemble du stand (commandé directement par le CERVIA Paris Ile-de-France auprès de Comexposium) sauf si une proposition financière du prestataire est plus intéressante ou si la proposition du prestataire ne prévoit pas de plancher (mettre le plancher en option dans le devis). **L'idéal étant de ne pas avoir de plancher** ou que celui-ci soit le plus bas possible afin de préserver la dynamique générale du stand. Idéalement, les allées entourant cet espace doivent donner l'impression d'en faire partie. La marque Produit en Ile-de-France devra y être très visible. Il peut être imaginé une moquette avec personnalisation.

Le prestataire est en charge de l'ensemble de l'électricité et de l'éclairage du stand, il apportera une attention particulière à l'éclairage de l'espace institutionnel.

Le prestataire aura en charge l'ensemble des éléments de marquage du stand, en complément de la signalétique haute (logo, panneaux, murs imprimés, visuels). L'ensemble des éléments graphiques sera fourni par le CERVIA Paris Ile-de-France en accord avec les propositions faites par le prestataire. Des BAT devront être soumis au CERVIA Paris Ile-de-France pour validation avant impression.

Le prestataire pourra s'appuyer sur les banques photos du CERVIA Paris Ile-de-France et de ses partenaires pour illustrer si nécessaire les paysages, les exploitations, les productions et les agriculteurs d'Ile-de-France.

### 2. Espace VISITEURS

L'espace Visiteurs d'environ 80m<sup>2</sup> à destination du grand public devra être ouvert et permettre la circulation sur les différents espaces. **Chacun de ces espaces imaginés permettra :**

- **D'apporter** un bénéfice immédiat sur l'agriculture francilienne pour le visiteur du salon.
- **De représenter une agriculture incarnée :** les agriculteurs franciliens sont fiers de leur métier et fiers de leur région, leurs portraits s'affichent sur le stand.
- De véhiculer la **SMART agriculture** : une agriculture d'avenir, mise en avant de l'aspect innovation et digitalisation des nouvelles pratiques agricoles.

Chaque îlot doit fonctionner en relation avec les autres afin d'inviter le public à visiter l'ensemble du stand. Les îlots devront être autonomes dans leur stockage journalier, s'ils font l'objet d'animation,



de distribution de documentations, jeux, gadgets, ils devront comprendre des rangements fermés et/ou une réserve d'animation.

**Du point de vue technique, les compteurs électriques devront être optimisés et dans l'idéal centralisés dans la réserve du VIP.**

Plusieurs scénographies envisageables :

Ce pôle doit être toutefois imaginé et géré dans sa totalité par le prestataire.

Le prestataire a toute liberté pour scénographier cet espace. Les contraintes sont de **représenter les productions de façon modernes, de permettre la visualisation rapide de la production à la transformation du produit.**

- **Proposition de scénographie 1 – 80m<sup>2</sup> : La filière Blé/Farine/Pain**

Cette filière qui caractérise le territoire agricole francilien devient ici l'étendard de la stratégie agricole et alimentaire régionale. Réalisation d'une animation participative de la culture à la transformation du blé avec un moulin moderne et distribution d'échantillons de farine aux visiteurs. Il faudra s'attacher néanmoins à ne pas mettre uniquement en avant la filière végétale. La filière animale devra être représentée notamment avec le lancement de la marque avicole.

- **Proposition de scénographie 2 – 80m<sup>2</sup> : Esprit village francilien**

Dans la continuité du stand 2018 *Cf Annexe 9 – Photos stand 2018*

- **Proposition de scénographie 3 – 80 m<sup>2</sup> : Esprit ferme moderne**

*Cf Annexe 8 – Exemple de mise en scène et végétalisation*

**Il sera proposé en animations : comptoir dégustation, Web TV et kiosques**

- Un espace de dégustation convivial mettant en avant les produits par le savoir-faire des artisans et acteurs des métiers de bouche.
- Un autre moyen de transmission d'informations pour notamment toucher le jeune public via une web TV. L'idée est de réaliser un plateau télé sur lequel seront interviewés les acteurs de l'univers agricole et alimentaire francilien. A l'instar d'une réelle émission de TV, « l'émission » sera diffusée sur les réseaux sociaux.
- Des kiosques d'animations filières. *Cf Annexe 8 – Exemple de mise en scène et végétalisation*

**Les espaces animations doivent être identifiés par des enseignes massives style « Comptoir d'ici ».**

**Le prestataire aura la responsabilité de la conception architecturale de l'espace, du respect des normes, de la supervision de la réalisation, de la signalétique haute et de l'installation électrique. Les zones d'animation devraient être très bien identifiées comme « la Boulangerie d'ici », « le Comptoir du coin », « le Lieu d'échange »...**

### 3. Espace VIP

- **Îlot 1 – 60m<sup>2</sup>** : cet espace VIP devra être isolé pour permettre de recevoir dans une relative tranquillité et intimité. A l'intérieur du VIP, un système de séparation (panneaux japonais, rideau ou autre système souple) doit être proposé par le prestataire pour faciliter la division de l'espace en deux et rendre le VIP modulable :
  - Espace de travail total
  - Espace déjeunatoire total
  - Espace de travail et espace de déjeuner

A l'entrée du VIP, un comptoir accueil doit permettre d'accueillir les professionnels et les élus. Les personnes attendues sur l'espace VIP y seront identifiées.

Les professionnels doivent être préservés de la vision directe du grand public. Il s'agit soit de décaler l'entrée, soit d'utiliser le même type de séparation (panneau japonais ou autre système pour masquer l'entrée). Cependant des ouvertures peuvent être imaginées (type fenêtres ou autre type de découpe) afin de créer de la perspective depuis l'intérieur du VIP.

<b>Espace VIP</b>	
<b>Détails techniques</b>	
Sol	Plancher (sur la totalité du VIP sinon pas de plancher)* à revêtir de lino ou d'un autre matériau – la qualité du sol doit être irréprochable afin de palier à l'usure (très fort passage dans le VIP) Lino derrière le bar et en réserve
Aménagement	Un bar sera présent dans le VIP, celui-ci pourra être séparé en deux pour desservir les deux côtés du VIP lorsque celui-ci est divisé. Il devra accueillir une pompe à bière*, deux réfrigérateurs table top*, une machine à café* et avoir des rangements fermant à clés afin de stocker de la matière première. Le dessus du bar sera utilisé pour dresser les cocktails – prévoir un revêtement facilement nettoyable
Mobilier	Une armoire de rangement avec penderie fermant à clé* 9 tables pliables et 36 chaises pliables * (espace de travail) 2 canapés * 2 fauteuils * 2 tables basses *
Matériel	2 réfrigérateurs table top* 1 machine à café* 1 fontaine à eau* 1 tireuse à bières*
Branchement électrique	Des prises dans le bar pour le branchement du matériel ci-dessus Deux jeux de triplettes facilement accessibles (un jeu de chaque côté du VIP) pour permettre aux personnes dans le VIP de brancher leur téléphone portable ou ordinateur
Réserve : office traiteur avec groom et code : office	Evier * 2 grands réfrigérateurs* Etagères de rangement Plan de travail Patères Poubelles Un système de protection des coffrets électriques de l'espace institutionnel, ils doivent être séparés, protégés et accessibles.
Comptoir d'accueil à	Avec des rangements fermant à clés





l'entrée	2 tabourets hauts*
Système de séparation de l'espace	Cloisonnement de l'espace VIP en deux parties
* loués ou fournis par le CERVIA Paris Ile-de-France	

Les murs extérieurs du VIP pourront être utilisés pour communiquer, ou ils pourront être végétalisés, l'espace doit s'intégrer dans la dynamique générale du stand.

## D/ Signalétique stand institutionnel Régional

### 1. Signalétique haute

La signalétique haute reprendra le logo de la Région Ile-de-France sur 80 % de sa surface, les 20 % restant seront consacrés au logo de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, elle doit être irréprochable en terme de qualité des matériaux utilisés. Cette signalétique doit impérativement couvrir l'ensemble du stand institutionnel et doit se trouver à la hauteur maximale autorisée. Dans le pavillon 3, la hauteur maximale est de 6m en intérieur de stand avec obligation d'un retrait de 1m par rapport aux stands voisins et aux allées (hauteur de pont à maximum 6,50 m) cf. *Annexe 5 - Charte de bonne conduite APCA 2019*.

Elle doit être facilement repérable par le visiteur, l'ensemble de la signalétique (signalétique haute sur l'espace institutionnel et signalétique stands de vente) doit être cohérente et étudiée pour donner de la visibilité au pavillon Ile-de-France.

Les élingues seront louées par le CERVIA Paris Ile-de-France. Le prestataire aura à sa charge le pont lumière, l'éclairage, l'impression et l'installation des bandeaux. Le prestataire proposera des BAT au CERVIA Paris Ile-de-France avant impression.

### 2. Habillage des poteaux

En cas de présence d'un ou plusieurs poteaux sur l'îlot, le prestataire se chargera d'habiller le poteau, il réalisera un habillage spécifique montant jusqu'à 5 m sans restriction. Le CERVIA Paris Ile-de-France sera en charge de la création du visuel. Cf. *Annexe 5 - Charte de bonne conduite APCA 2019*

**Cet habillage sera proposé en option dans le devis.**

### 3. Habillage des allées

Le concept village sera travaillé en habillant les allées d'une moquette personnalisée avec le logo « Produit en Île-de-France » afin que le public sente qu'il pénètre en Ile-de-France dès ses premiers pas sur le pavillon.

Il est également possible d'utiliser des bandeaux qui enjambent les allées pour ceinturer l'espace régional et créer une unité. Ces bandeaux peuvent être placés entre 2,50m et 3,00m.

La moquette sera présente à minima pour relier les différents îlots composant le stand institutionnel, si le budget le permet, la moquette sera étendue à l'ensemble du pavillon Ile-de-France. La qualité de moquette composant les allées doit être irréprochable pour pallier à l'usure des 9 jours de salon.

## E/ Stand Institutionnel départemental

Les stands départementaux seront construits à l'image de la dynamique générale du stand institutionnel. Ils sont conçus sur la base de modules de 21 m<sup>2</sup>.

Stands départementaux	
Détails techniques	
Sol	Plancher* à revêtir de moquette ou d'un autre matériau – la qualité du sol doit être irréprochable afin de palier à l'usure.
Aménagement	Comptoir de vente de 5 mètres linéaires environ, 0,50m de largeur fermant à clés ou la réalisation d'un autre type de mobilier suivant les besoins du département Un mur par module de 20m <sup>2</sup> permettant d'afficher du contenu. L'impression de bâches pour recouvrir ce mur (BAT fournis par le CERVIA Paris Ile-de-France)
Branchement électrique	Des prises seront posées suivant les besoins électriques des départements. Un plan sera fourni au prestataire par le CERVIA Paris Ile-de-France.
Réserve attenante au bar, avec groom et code	Réserve de 5m <sup>2</sup> par module de 20 m <sup>2</sup> Si réserve, elle sera équipée d'étagères, de patères, d'une poubelle support, de sacs poubelles. De réfrigérateurs* et d'un évier* si besoin (dégustation de denrées périssables).
* loués ou fournis par le CERVIA Paris Ile-de-France	

### 1. Signalétique haute

La signalétique haute reprendra le logo du département sur 80 % de sa surface, les 20 % restant seront consacrés au logo de la région Ile-de-France. Cette signalétique doit se trouver à la hauteur maximale autorisée. Dans le pavillon 3, la hauteur maximale pour les stands départementaux est comprise entre 3,50 et 4,50 m (*cf. Annexe 5 - Charte de bonne conduite APCA 2019*).

Elle doit être facilement repérable par le visiteur qui en arrivant du côté des stands départementaux doit voir en un coup d'œil qu'il pénètre sur le stand de la Région Ile-de-France.

Les élingues seront louées par le CERVIA Paris Ile-de-France. Le prestataire aura à sa charge le pont lumière, l'éclairage, l'impression et l'installation des bandeaux. Le prestataire proposera des BAT au CERVIA Paris Ile-de-France avant impression.

## F/ Stands de vente

Les stands de vente proposés par le CERVIA Paris Ile-de-France sont répartis en trois types de stands :

- Les îlots collectifs de vente – 36m<sup>2</sup> + 18m<sup>2</sup> : les stands sont commercialisés par module de 6 m<sup>2</sup> sur la base de stands de 36m<sup>2</sup>, ils sont fournis prêt à être utilisés.
- Stands de vente Macaron de veau – 18 m<sup>2</sup>
- Stand Boulanger – 36m<sup>2</sup>

Le CERVIA Paris Ile-de-France commercialise des stands auprès d'agriculteurs, d'artisans et de PME d'Ile-de-France. Ces espaces sont proposés avec un prix de vente calculé selon le prix de revient du



stand. Le prix intègre les frais de location de l'espace, d'électricité, de nettoyage et d'aménagement du stand. **C'est pourquoi le prestataire devra impérativement fournir un devis détaillé selon les postes de dépenses renseignés dans la trame de devis en annexe 6.** Cf. annexe 6 : trame devis

Des visuels des producteurs (portraits disponibles au CERVIA Paris Ile-de-France) pourront être utilisés si le prestataire propose de mettre en scène les chefs d'entreprises présents. Sont aussi disponibles des visuels de paysages, productions, etc. Des caisses en bois (type caisses de légumes) peuvent être utilisées en scénographie, comme étagères pour les stands de vente par exemple.

## 1. Les îlots collectifs de vente

<b>Ilots collectifs de vente</b>	
<b>Détails techniques</b>	
Sol	Plancher* et Lino (fournies par Comexposium)
Aménagement	Stand collectif avec un comptoir de 0,90m de hauteur, 0,50m de largeur. Prévoir des étagères sous le comptoir. Un évier autonome* par stand. Une entrée avec ouverture en porte western ou autre système
Branchement électrique	Des prises seront posées suivant les commandes électriques des exposants. Un plan sera fourni au prestataire par le CERVIA Paris Ile-de-France lorsque les stands seront attribués aux exposants.
Réserve attenante au bar, avec groom et code	Un système de protection des coffrets électriques, ils doivent être séparés, protégés et accessibles. Réserve collective équipée d'étagères, de patères, d'une poubelle support, de sacs poubelles. De réfrigérateurs* et d'un évier* si besoin (denrées périssables).
* loués ou fournis par le CERVIA Paris Ile-de-France	

Certains exposants apportent des vitrines réfrigérées ou des tireuses à bière. Ce matériel est alors à inclure dans l'aménagement du stand : habillage en façade et découpe du comptoir.

La taille de la réserve collective est établie selon la règle suivante : chaque exposant a une quote-part de 1m<sup>2</sup> de réserve par 6m<sup>2</sup> de stand. Par exemple, si on considère un îlot de 36m<sup>2</sup> avec 6 stands collectifs de 6m<sup>2</sup> chacun, la réserve sera de 6m<sup>2</sup> et les stands de vente de 5m<sup>2</sup> chacun.

Suite à l'implantation des stands, le prestataire devra également respecter une homogénéité des mètres linéaires attribués à chaque exposant. En effet, chaque stand doit bénéficier de la même surface de vente sur l'allée.

**Il sera demandé au prestataire de fournir un devis sur la base de module de 36 m2 (module de 6m2).**Cf. annexe 6 : trame devis



## 2. Les stands Macarons de Réau

Les exposants ont la possibilité de prendre un stand nu, aménagé comme suit :

- Bandeau périphérique avec enseigne exposant comme sur les îlots collectifs de vente
- Un spot par mètre linéaire
- Des cloisons de séparations si nécessaires (stand positionné sur un pôle comprenant des îlots collectifs de vente - en fonction de l'implantation définitive donnée par l'APCA).
- Il est demandé de fournir un devis sur le stand de 18m<sup>2</sup>

## 3. Stand des Boulangers du Grand Paris

Ce stand de 36m<sup>2</sup> doit être habillé comme une « véritable boulangerie » et aménagé pour la fabrication et la vente de pain. Il sera animé par des artisans boulangers, il est équipé comme suit :

- Un four de boulanger : installé par l'exposant
- Un pétrin : installé par l'exposant
- Un tour réfrigéré 3 portes : installé par l'exposant
- une diviseuse : installée par l'exposant

Pour ce stand, le prestataire doit prévoir :

- Revêtement lino sans plancher technique
- Comptoir de vente de 10 mètres linéaires environ, 0,50m de largeur
- Habillage des outils de production qui donnent sur l'allée
- Signalétique haute
- Enseigne massive « La boulangerie d'ici »

### **F/ Signalétique Stands de vente**

Une attention particulière doit être fournie sur la signalétique des stands de vente afin d'accentuer la visibilité de la Région Ile-de-France en complémentarité de la signalétique haute de l'espace institutionnel.

Les élingues seront louées par le CERVIA Paris Ile-de-France. Le prestataire aura à sa charge le pont lumière et l'éclairage (Un spot par mètre linéaire avec raccordement électrique). Le prestataire proposera des BAT au CERVIA Paris Ile-de-France avant impression.

#### 1. Enseigne exposant

Celle-ci est positionnée sur le bandeau périphérique des stands. Les exposants disposent d'une enseigne par stand et deux s'ils ont un angle.

Dans cette enseigne doivent apparaître :

- Le nom commercial de l'exposant
- Son numéro de stand
- Le logo de la région Ile-de-France

## **Chapitre 3 : MISSIONS DU PRESTATAIRE**

### **A/ Travail du prestataire**

Le prestataire aura à sa charge l'implantation et l'aménagement de l'espace régional incluant le stand institutionnel et les stands de vente sur le Salon de l'Agriculture 2019.

Cette prestation inclue :

- Conception du plan d'implantation et vues 3D de l'espace institutionnel et des stands de vente
- Élaboration des plans techniques
  - Élévation
  - Plans des élingues
  - Plans des compteurs et arrivées électriques
  - Plans des arrivées d'eau
- Conception et installation
  - Aménagements de stands
  - Installation et branchements électriques
  - Signalétique haute

La prestation complète proposée devra respecter les règles d'architecture de Comexposium et de l'APCA. Cf. *Annexe 5 : charte de bonne conduite APCA 2018*

### **B/ Délais en amont du salon**

**26 novembre 2018 - 10h** : date limite de remise des réponses à l'appel à consultation sur l'implantation théorique

**Entre le 3 et 5 décembre 2018** : résultat de la commission d'achat pour le choix du prestataire retenu et implantation définitive donnée par l'APCA. Le prestataire adapte sa proposition initiale à la réalité du stand

**Semaine 49** : Rendez-vous CERVIA, prestataire retenu

**3 janvier 2019** : remise de l'implantation et des vues 3D définitives par le prestataire au CERVIA Paris Ile-de-France

**25 janvier 2018** : dépôt du projet d'architecture par le prestataire à l'organisateur

- Les plans « vue de dessus » avec les mentions d'échelle, de côtes et de positionnement des retraits
- Les plans « en coupe » avec les mentions d'échelle, de côtes et de hauteur des volumes projetés

**4 février 2019** : remise des plans techniques au CERVIA Paris Ile-de-France

- Implantation des boîtiers électriques
- Implantation des éviers
- Implantation des élingues (hauteurs et poids)
- Plancher

**A partir du 18 février 2019 à 8h00** : montage du stand

**20 février 2019 à 14h00** : livraison des stands

## C/ La réponse au présent Appel à Consultation

Celle-ci devra comprendre pour ce salon :

- 1) Un descriptif de la proposition
- 2) Un devis détaillé complet poste par poste.
  - Pour le stand institutionnel :
    - Pour le stand institutionnel régional, devis détaillé pour 160m<sup>2</sup>
    - Pour le stand institutionnel départemental, devis détaillé pour 42m<sup>2</sup> (2x21m<sup>2</sup>)
    - Pour les stands de vente collectifs, devis détaillé pour des modules de 36m<sup>2</sup>
    - Pour le stand particulier des Boulangers du Grand Paris, devis détaillé pour 36 m<sup>2</sup>
    - Pour le stand Macaron devis détaillé de 18m<sup>2</sup>
- 3) Un rétro planning
- 4) Le descriptif de l'équipe dédiée et une plaquette de présentation de l'agence
- 5) Un plan et une vue 3D pour chaque type de stands (institutionnel et stands de vente).

Toutes propositions du prestataire au-delà du cahier des charges devront être devisées et apparaître en option.

*Cf. Annexe 5 : trame devis*

## D/ Critères de jugement des offres

**La proposition du prestataire sera jugée au regard des critères suivants :**

- De la bonne compréhension du présent appel à consultation
- Du design, des rendus créatifs proposés pour le stand institutionnel et pour les stands de vente
- Du respect des impératifs techniques en terme d'aménagement d'une part et en terme de signalétique d'autre part
- Des moyens mis en œuvre pour le suivi sur place de l'ensemble de la prestation, avant et pendant le salon
- Du respect de la trame de devis et du prix de la proposition, les budgets maximums étant de :
  - » Pour le stand institutionnel : **447€ /m<sup>2</sup>**
  - » Pour les îlots collectifs stands de vente : **165€ /m<sup>2</sup>**

**Ces prix incluent la logistique et l'aménagement du stand. Ils n'incluent pas l'électricité, l'eau et la location de mobilier signalée par le symbole \* tout au long de l'appel à consultation.**

## E/ Engagements du prestataire

Les stands doivent être **montés et disponibles le jeudi 21 février à 14h impérativement.**

Le prestataire assurera le transport, le montage et le démontage de tous les éléments des stands, ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public.

Un service de maintenance doit être assuré la veille et le jour de l'ouverture du salon. Un suivi doit être assuré pendant toute la durée du salon, afin de remédier à tout incident technique.



**Dans le cas contraire, si une prestation extérieure est nécessaire, elle sera refacturée au prestataire.**

L'éclairage de l'ensemble du stand et les prises électriques sont incluses, y compris le raccordement électrique des équipements de froid ou de cuisson apportés par les exposants ou loués par le CERVIA Paris Ile-de-France. Cette prestation sera intégralement gérée par le prestataire. L'installation électrique sera sur réseau permanent ou intermittent, conformément aux indications données par le CERVIA Paris Ile-de-France.

Le revêtement de sol, recouvrant toute la surface du stand, doit disposer d'un film plastique de protection pendant tout le montage, à retirer avant l'ouverture du salon.

## **Chapitre 4 : MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

### **A/ Conduite de la prestation**

Le titulaire désignera le nom et les coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom. Si cette personne n'est plus en mesure d'accomplir sa mission, le titulaire doit en aviser immédiatement la personne responsable du marché au CERVIA Paris Ile-de-France. A ce titre l'obligation lui est faite de désigner un remplaçant et d'en communiquer le nom et les titres sans délai.

La personne chargée de suivre et de coordonner le marché pour le compte du CERVIA Paris Ile-de-France est Madame Bénédicte DUPONT, Directrice et pour le suivi opérationnel Justine BARUTAUD, Chargée de Projet Evenementiel et salons.

### **B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Ile-de-France**

Les achats font l'objet d'une mise en concurrence par voie de publicité sur le site internet de l'organisme.

Ces achats sont étudiés par une « commission technique » réunie par les services qui étudie les offres aux fins d'une présentation à une « commission d'achats » composée et convoquée par la présidence du CERVIA Paris Ile-de-France et constituée de membres de son bureau.

### **C/ Durée du marché**

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Il prend fin à l'issue de la période de démontage du Salon International de l'Agriculture 2018.

### **D/ Durée d'exécution de chaque prestation**

Le délai d'exécution, de conception et de réalisation de l'espace Région Ile-de-France au Salon de l'Agriculture 2019 devra être conforme au rétro planning fourni par le titulaire.

### **E/ Résiliation pour cas de force majeure**

Si le CERVIA Paris Ile-de-France est mis dans l'impossibilité d'exécuter le marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, il peut mettre fin à la consultation sans aucune contrepartie.



## F/ Modalités de paiement

Le prestataire retenu devra fournir des éléments administratifs au CERVIA Paris Ile-de-France pour l'ouverture de son compte fournisseur. La liste de ces éléments sera transmise par le CERVIA Paris Ile-de-France lors de la notification des résultats du présent appel à consultation.

La commande pourra donner lieu au versement d'un acompte, dans la limite de 30% du montant global de la prestation. Le solde sera effectué après la réception du stand.

A l'appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture, établie en un original et une copie, qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier,
- Numéro de SIRET (15 chiffres),
- Numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postale),
- Le numéro et la date de la consultation,
- L'intitulé de la prestation et sa date de réalisation,
- Le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC des prestations exécutées.

### **Chapitre 5 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION**

Le prestataire doit confirmer le plus rapidement par mail sa participation à la présente consultation : [justine.barutaud@cervia.fr](mailto:justine.barutaud@cervia.fr)

La remise des offres se fera le **lundi 26 novembre 2018 à 10 heures** dernier délai. Le dossier complet de réponse devra soit être déposé en main propre à l'accueil du CERVIA Paris Ile-de-France, soit envoyé par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Un deuxième exemplaire de ce dossier doit également être envoyé par mail avec accusé de réception du CERVIA Paris Ile-de-France.

Le choix du prestataire sera notifié par courrier.

CERVIA Paris-Ile-de-France, 43 Bd Haussmann, 75009 PARIS

Tél. : 01 55 34 37 00 – Fax : 01 55 34 37 11

Email : [justine.barutaud@cervia.fr](mailto:justine.barutaud@cervia.fr) / 01 55 34 37 03

#### **Sites Internet :**

[cervia.fr](http://cervia.fr)

[mangeonslocal-en-idf.fr](http://mangeonslocal-en-idf.fr)





## **Chapitre 6 : ANNEXES**

[Annexe 1 - Mémento de la statistique agricole](#)

[Annexe 2 - Pacte agricole 2018](#)

[Annexe 3 - Projet d'implantations 2019](#)

[Annexe 4 – Charte de bonne conduite APCA 2019](#)

[Annexe 5 – Trame devis 2019](#)

[Annexe 6 – Plaquette présentation SIAL 2019](#)

[Annexe 7 – Chiffre de production grande cultures](#)

[Annexe 8 – Exemple de mise en scène et végétalisation](#)

[Annexe 9 – Photos stands 2018 \(comprenant 12 photos\)](#)

[Annexe 10 – Répartition des hall au salon de l'agriculture 2019](#)

[Annexe 11 – Photos stands 2017 \(comprenant 6 photos\)](#)

[Annexe 12 – Photo bornes digitales](#)